

COMITE DES ARDENNES des SOCIETES d'AVIRON

ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DU 1^{ER} JUILLET 1901
FONDEE LE 27 OCTOBRE 1971 - N°2422

FEDERATION FRANCAISE DES SOCIETES D'AVIRON

Reconnue d'utilité publique
Décret du 1^{er} Juillet 1922

Charleville-Mézières, le 30 mai 2012

Objet : Diffusion de l'avant programme des championnats de zone Nord-Est minimes, cadets et junior bateaux longs

Mesdames les présidentes, Messieurs les présidents,

Le Comité des ARdennes des Sociétés d'Aviron organise les championnats de zone Nord-Est pour les catégories minimes, cadets et junior. Ces sélections pour les championnats de France se dérouleront les 16 et 17 juin 2012 sur le lac des Vieilles Forges.

Vous trouverez ci-après toutes les informations concernant cette compétition : inscription, ordre des courses, règles qualificatives, circulation sur le site et sur l'eau, réservation des repas...

Nous restons à votre disposition pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à nous contacter.

Sportivement.

L'équipe du CARSA.

CARSA -BP 282 - 08104 CHARLEVILLE MEZIERES Cedex
Tél : 03.24.59.20.20 - Fax : 03.24.59.09.60 - CCP CHALONS SUR MARNE 676-44-B

CHAMPIONNATS DE ZONE NORD-EST MINIME, CADET ET JUNIOR BATEAUX LONGS SAMEDI 16 ET DIMANCHE 17 JUIN 2012

Généralités :

Objet : Les zones sportives sont constituées pour désigner les équipages qualifiés pour les championnats de France, dans la limite des quotas annuels dont elles disposent.

Composition : Les zones sportives sont des groupements de plusieurs ligues, définis par la FFSA. Pour la saison sportive 2012, elles se composent ainsi :

Zone Sud-Est : Auvergne, Bourgogne, Corse, Côte-d'Azur, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes, Rhône-Alpes.

Zone Nord-Est : Alsace, Champagne-Ardennes, Lorraine, Nord Pas de Calais, Picardie.

Zone Sud-Ouest : Aquitaine, Guadeloupe, Martinique, Midi-Pyrénées, Limousin, Poitou-Charentes.

Zone Nord-Ouest : Bretagne, Ile-de-France, Basse et Haute Normandie, Centre, Pays de la Loire.



CATÉGORIES	JUNIOR ET SÉNIOR BATEAUX COURTS, MINIME, CADET	JUNIOR BATEAUX LONGS
TOTAL ZONES	24 QUALIFIÉS	18 QUALIFIÉS
NORD-EST	4	3
NORD-OUEST	7	5
SUD-EST	9	7
SUD-OUEST	4	3

En cas de quotas non remplis dans une épreuve, les places disponibles seront attribuées, dans la limite d'une place par zone, dans l'ordre préférentiel suivant en 2012 :

24 qualifiés : Sud-Est, Nord-Est, Nord-Ouest, Sud Ouest

18 qualifiés : Nord-Ouest, Nord-Est, Sud-Est, Sud-Ouest



Echéancier :

Lundi 28 mai – 8h00 – Ouverture des inscriptions sur clubaviron.net
Vendredi 08 juin – 14h00 – Clôture des inscriptions
Vendredi 08 juin – 16h00 – Consultation des inscriptions sur Internet
Lundi 11 juin – Envoi du programme des championnats de zone
Lundi 18 juin – 16h00 – Retour à la FFSA de la liste des bateaux qualifiés

Les clubs font leurs engagements par Internet. Les engagements de chaque zone sont indépendants. A la clôture des engagements, ceux-ci sont envoyés par la FFSA au responsable sportif de la zone.

Organisation générale :

Voir le document intitulé « Réglementation sportive 2012 », approuvé par le Comité Directeur de la FFSA le 26 novembre 2011.

Caractéristiques du bassin :

Lac des Vieilles Forges.
Ligne droite de 2000 mètres. Balisage type « Albano ». Départs tenus, ponton mobile.

Réunion des délégués :

Samedi 16 juin à 8h30 à la base nautique et dimanche 12 juin à 9h30 pour la démonstration benjamin et les courses senior sprint (base nautique également).

Déroulement des épreuves :

Samedi matin : Séries qualificatives à partir de 10h00
Samedi après-midi : Repêchages à partir de 15h50
Dimanche matin : Demi-finales et finales C et D à partir de 9h00
Dimanche après-midi : Finales A et B à partir de 13h00

MINIME - distance de course : 1000 m	CADET - distance de course : 1500 m	JUNIOR - distance de course : 2000 m
1 HM2X 2 rameurs en couple	9 FC4+ 4 rameuses en pointe avec barreur	22 FJ2X 2 rameuses en couple
2 HM1X 1 rameur en couple	10 FC2X 2 rameuses en couple	23 FJ4- 4 rameuses en pointe sans barreur
3 HM4X+ 4 rameurs en couple avec barreur	11 FC2- 2 rameuses en pointe sans barreur	24 FJ4X 4 rameuses en couple
4 HM8X+ 8 rameurs en couple avec barreur	12 FC1X 1 rameuse en couple	25 HJ4+ 4 rameurs en pointe avec barreur
5 FM2X 2 rameuses en couple	13 FC4X 4 rameuses en couple	26 HJ2X 2 rameurs en couple
6 FM1X 1 rameuse en couple	14 FC8+ 8 rameuses en pointe avec barreur	27 HJ4- 4 rameurs en pointe sans barreur
7 FM4X+ 4 rameuses en couple avec barreur	15 HC4+ 4 rameurs en pointe avec barreur	28 HJ4X 4 rameurs en couple
8 FM8X+ 8 rameuses en couple avec barreur	16 HC2X 2 rameurs en couple	29 HJ8+ 8 rameurs en pointe avec barreur
	17 HC2- 2 rameurs en pointe sans barreur	
	18 HC1X 1 rameur en couple	
	19 HC4- 4 rameurs en pointe sans barreur	
	20 HC4X 4 rameurs en couple	
	21 HC8+ 8 rameurs en pointe avec barreur	



Remarques :

➤ Participation

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de sociétés.

Lors des championnats de zone, à partir de deux équipages, le parcours doit être obligatoirement réalisé.

Les frais d'inscription sont de 2 euros par siège, y compris les parcours senior et la démonstration benjamin organisés hors championnats.

➤ Equipages minimales et cadets

Les rameurs minimales et cadets doivent être titulaires du brevet de rameur Or Option Compétition. Les barreurs ne sont pas soumis à cette obligation.

La date limite d'inscription de l'option compétition du brevet de rameur Or sur la licence des rameurs minimale et cadet est fixée au mercredi 6 juin à 12h00.

➤ Equipages junior bateaux longs

Le championnat de France junior bateaux longs est couru avec 18 engagés maximum.

Si le nombre d'engagés est supérieur à 18, seules les zones dont le quota est dépassé doivent organiser une épreuve qualificative.

Les rameurs junior ne sont autorisés à participer qu'à l'une des épreuves suivantes : championnats de France junior bateaux longs OU critérium national.

➤ Engagements aux championnats de zone

Les sociétés font leurs engagements aux championnats de zone qualificatifs pour les championnats de France par Internet.

➤ Engagements aux championnats de France minimale, cadet et junior bateaux longs

Les engagements aux championnats de France sont fait automatiquement à l'issue des championnats de zone en fonction des résultats et des quotas attribués à chaque zone.

A l'issue des championnats de zone :

- Les responsables de zone retournent à la FFSA la liste des bateaux sélectionnés dans la limite de leurs quotas.
- Les quotas déterminés pour chaque zone ne peuvent être modifiés pour quelque raison que ce soit, même en cas d'engagement incomplet dans une autre zone.
- Les listes portent le nom des rameurs ayant effectivement ramé que championnats de zone.
- Les sociétés des équipages sélectionnés doivent confirmer aux responsables de zone leur participation aux championnats de France ainsi que le nom du délégué qui sera présent lors du championnat de France.
- Les éventuels changements d'équipiers seront annoncés par le délégué de la société à la réunion des délégués des sociétés lors du championnat de France.

➤ Pour rappel, il existe dorénavant un document fédéral précisant les dispositions à prendre en cas de problèmes liés aux conditions de course défavorables.

<http://www.avironfrance.asso.fr/EspaceClub/Compétition/GestionProblemesConditionsCourses.htm>

Système de qualification :

de 1 à 6 participants	1 finale directe	• finale A directe
de 7 à 10 participants	2 séries qualificatives 1 repêchage	• les 2 premiers en finale A, les autres en repêchage • les 2 premiers en finale A, les autres en finale B
de 11 à 12 participants	2 séries qualificatives 2 repêchages	• les 2 premiers en finale A, les autres en repêchage • le premier en finale A, les autres en finale B
de 13 à 15 participants	3 séries qualificatives 1 repêchage 2 1/2 finales	• les 3 premiers en 1/2 finale, les autres en repêchage • les 3 premiers en 1/2 finale, les autres en finale C (*) • les 3 premiers en finale A, les autres en finale B
de 16 à 18 participants	3 séries qualificatives 2 repêchages 2 1/2 finales	• les 2 premiers en 1/2 finale, les autres en repêchage • les 3 premiers en 1/2 finale, les autres en finale C (*) • les 3 premiers en finale A, les autres en finale B
19 participants	4 séries qualificatives 2 repêchages 2 1/2 finales	• les 2 premiers en 1/2 finale, les autres en repêchage • les 2 premiers en 1/2 finale, les 3 ^{es} , 4 ^{es} et les 2 meilleurs temps des restants en finale C (*) • les 3 premiers en finale A, les autres en finale B
20 participants	4 séries qualificatives 2 repêchages 2 1/2 finales	• les 2 premiers en 1/2 finale, les autres en repêchage • les 2 premiers en 1/2 finale, les 3 ^{es} , 4 ^{es} et les 5 ^{es} en finale C (*), les autres en finale D (**) • les 3 premiers en finale A, les autres en finale B
de 21 à 24 participants	4 séries qualificatives 4 repêchages 2 1/2 finales	• le premier en 1/2 finale, les autres en repêchage • les 2 premiers en 1/2 finale, les 3 ^{es} et les 2 meilleurs temps des 4 ^{es} et 5 ^{es} en finale C (*), les autres en finale D (**) • les 3 premiers en finale A, les autres en finale B

* Finales C : pour les épreuves minime et cadet seulement

** Finales D : pour les épreuves minime seulement

Pesée :

La pesée des barreaux s'effectuera au rez de chaussée de la base de loisirs (voilerie).

Courses senior sprint :

Possibilité de courses sur 1000 mètres pour les senior le dimanche (vers 12h15) et en fonction des engagements du championnat de zone.

Les inscriptions à ces courses doivent parvenir directement au carsa08@wanadoo.fr

Démonstration benjamin :

Possibilité de faire une démonstration benjamin sur 500 mètres le dimanche (vers 10h15) et en fonction des engagements du championnat de zone.

Les inscriptions à ces courses doivent parvenir directement au carsa08@wanadoo.fr

Sécurité :

Emplacement des services de secours et de sauvetage (horaires de fonctionnement correspondant à ceux de la régate) :

- Présence d'une société d'ambulancier
- Présence d'un maître nageur sauveteur positionné près de la ligne d'arrivée

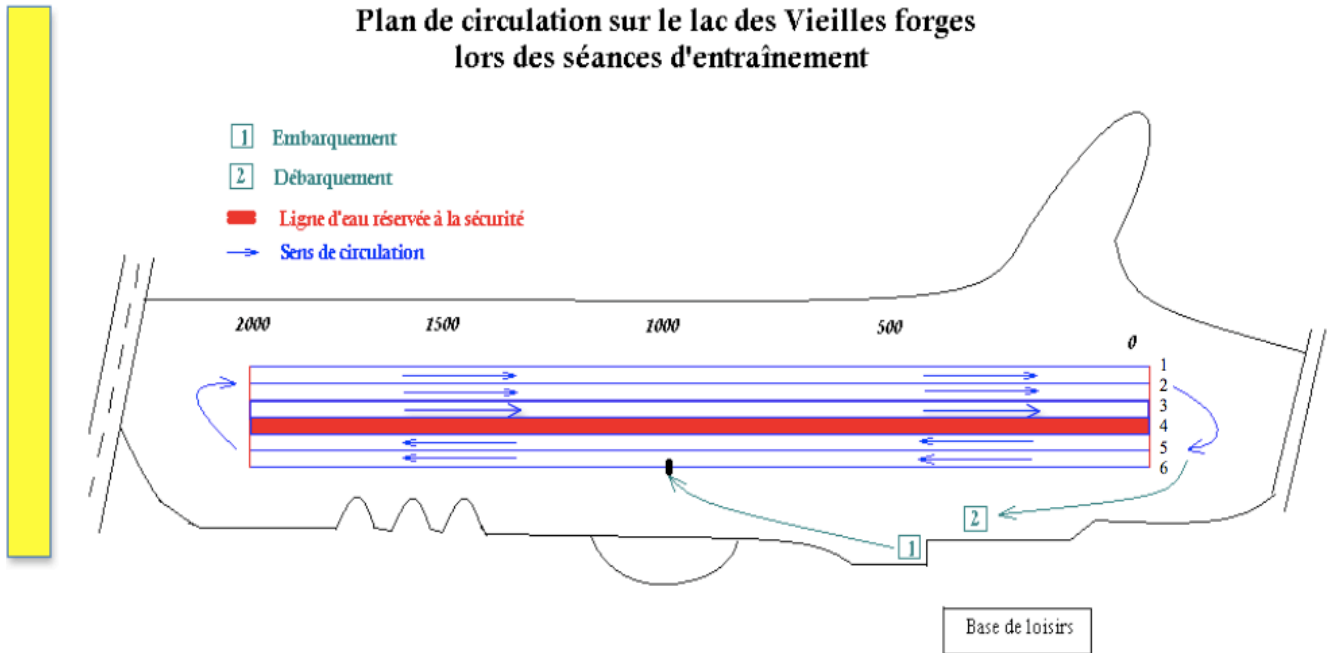
Responsabilité entraînement :

L'entraînement sur le bassin se fera sous la responsabilité des clubs.

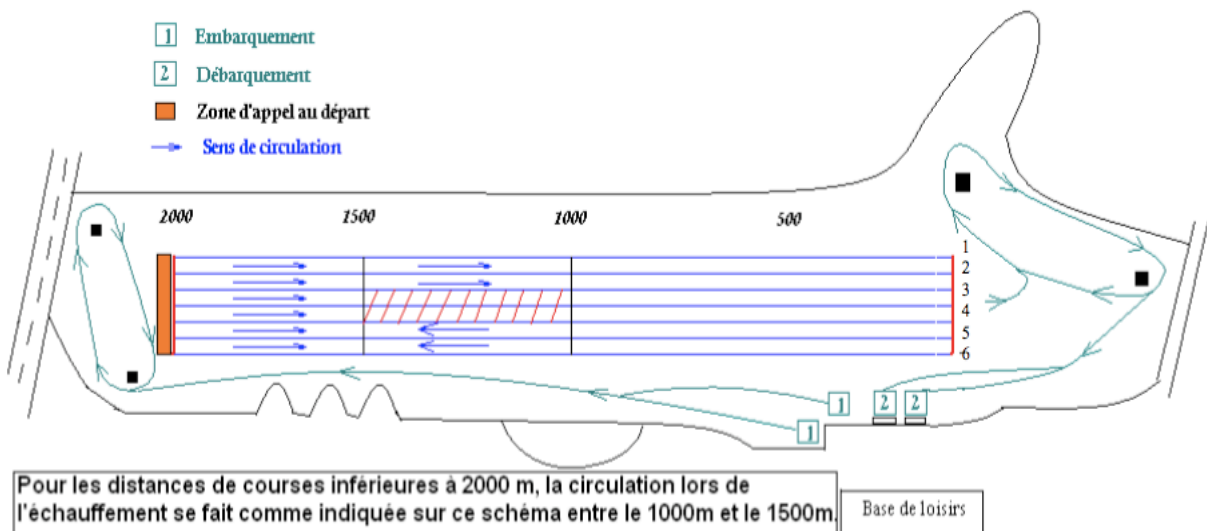
Pour rappel, la numérotation des lignes d'eau fut changée en 2011.

Plans de circulation :

Plan de circulation sur le lac des Vieilles forges lors des séances d'entraînement



Plan de circulation sur le lac des Vieilles forges lors du déroulement des régates



Organisation du stationnement les 15, 16 et 17 juin 2012



Repas :

Des repas sont prévus pour la journée du 16 (matin, midi et soir) et du 17 (matin et midi). Ils sont à réserver à carsa08@wanadoo.fr avant le mardi 12 juin 18 heures. Toute demande au-delà de cette date n'est pas assurée de recevoir une réponse positive.

- Horaires des repas :
 - Samedi 16 juin de 7h00 à 8h30
 - Samedi 16 juin de 11h00 à 13h00
 - Samedi 16 juin de 19h00 à 20h00
 - Dimanche 17 juin de 6h00 à 8h30
 - Dimanche 17 juin de 11h00 à 13h00
- Tarifs :
 - Petit déjeuner : 3,5 euros/personne
 - Repas : 9 euros/personne (si réservation avant le 1 juin)
 - Repas : 10 euros/personne (si réservation entre le 1 et 11 juin 18h00)
 - Repas : 11 euros/personne (si réservation après le 11 juin 18h00, et sous réserve de possibilité)

L'organisation se garde le droit d'annuler les repas en cas de manque de réservations.



CONTACTS

Christian CHARLES, coordonateur sportif et président de la zone Nord-Est
Tél : 03.44.25.00.39 ou 06.75.05.56.08 / avironpicardie@wanadoo.fr

Georges VILLE, Président de la Ligue de Champagne-Ardennes
Tél : 03.25.75.49.16 / avirontroyes@wanadoo.fr

Guillaume VIELLE, Président du Comité Départemental des Ardennes
Tél : 06.81.58.80.92 / guillaume.vielle@orange.fr

Aurélie BRISSET, Technicienne Sportive Départemental
Tél : 06.88.76.94.01 / carsa08@wanadoo.fr

Frédéric DOUCET, Cadre Technique Régional Picardie
Tél : 06.64.12.02.34 / frederic.doucet@avironfrance.fr

BON DE COMMANDE REPAS

NOM DU CLUB :

RESPONSABLE :

TELEPHONE :

	Samedi	Dimanche	Prix de base	Total
Petit déjeuner			3,5€ x	
Déjeuner			9-10-11€ x	
Dîner			9-10-11€ x	
		TOTAL		

Le bon de commande est à retourner de préférence à carsa08@wanadoo.fr, ou éventuellement au : C.A.R.S.A. – BP 282 – 08104 Charleville-Mézières

A retourner avant le lundi 11 juin 18h00

Un tarif préférentiel (9 euros pour les déjeuners et dîners) sera accordé aux clubs qui rendent le bon de commande avant le vendredi 1 juin 18h00. Du 1 juin 18h00 au lundi 11 juin 18h00, ce tarif passera à 10 euros. Après le lundi 11 juin 18h00, le tarif sera de 11 euros.

L'équipe du CARSA.